L'EAU EN MOUVEMENT: DÉCOUVREZ LES NOUVEAUX TARIFS!



SYNDICAT DES EAUX DU SUD (SES) — COMMENT EST PRODUITE VOTRE EAU POTABLE ?

Le réseau du SES couvre **230 km** et dessert **22 communes**. Le SES transforme les eaux souterraines, principalement issues de la nappe phréatique du « Grès de Luxembourg », en eau potable. Les précipitations s'infiltrent naturellement à travers le sol, sont collectées par gravité dans les réservoirs de pompage, stockées d'abord au réservoir de Rebierg, puis à celui de Schifflange et alimentent plus de **11 530 habitants** chaque jour.

Le SES effectue des contrôles réguliers pour garantir la qualité de l'eau et la santé des consommateurs.



- Infiltration
- 2 Captage de source
- 3 Station de pompage
- 4 Réservoir Rebierg
- 5 Alimentation en eau à partir du réservoir d'eau de la Commune de Schifflange

POURQUOI UNE RÉVISION DES TARIFS DE L'EAU?

La loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau impose aux communes d'appliquer le principe du pollueur-payeur. Cela a conduit à une augmentation des tarifs qui étaient restés inchangés depuis 2010 et ne reflétaient plus le coût réel de cette ressource précieuse. La commune doit également s'assurer de couvrir les frais de gestion de l'eau tout en respectant cette législation.

Depuis le 1er juillet 2024, les tarifs de l'eau ont donc été ajustés.

La Commune de Schifflange souhaite donc vous informer sur les nouveaux tarifs et fournir des informations utiles concernant la consommation d'eau potable et l'évacuation des eaux usées. La facture du 3° trimestre 2024, jointe à cette brochure, est la première à appliquer les nouveaux tarifs.



QUELS SONT LES NOUVEAUX TARIFS DE L'EAU POUR LES MÉNAGES ?

La nouvelle tarification de l'eau, couvrant l'eau potable et les eaux usées, comprend une taxe de base fixe et une taxe de consommation variable.

Voici un exemple pour un ménage avec un compteur standard (compteur de 25 mm):

Eau potable:

- Taxe trimestrielle fixe: 45,00 € (+3 % de TVA)
- Taxe variable: 2,80 € / m³ (+3 % de TVA) en fonction de la consommation effective

Eaux usées :

- Taxe trimestrielle fixe: 11,25 € (sans TVA)
- Taxe variable: 1,85 € / m³ (sans TVA) en fonction de la consommation effective

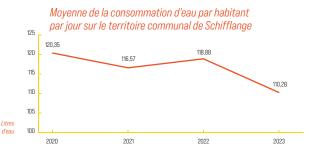
	Prix hors TVA	TVA
Eau potable partie variable	2,80 € / m³	3%
Eau potable partie fixe	45,00 € / trimestre	3%
Eaux usées partie variable	1,85 € / m³	n/a
Eaux usées partie fixe	11,25 € / trimestre	n/a

Pour consulter en détail les nouvelles réglementations relatives aux immeubles résidentiels gérés par des syndics, ainsi qu'aux secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de l'Horeca, scannez ce code ou visitez notre site internet : www.schifflange.lu

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, ÉCONOMISER L'EAU ET RÉDUIRE VOTRE FACTURE

Pour promouvoir la durabilité et réduire votre facture d'eau, il est important de **prévenir le gaspillage**. Voici quelques conseils :

- Réparez les robinets et les joints défectueux.
- Installez des réducteurs de débit sur les robinets.
- Utilisez des réservoirs de chasse d'eau avec une touche « éco ».
- Ne laissez pas couler l'eau inutilement pendant le lavage des mains, le brossage des dents ou le rasage.
- Privilégiez les douches aux bains.
- Faites fonctionner la machine à laver et le lave-vaisselle uniquement à pleine charge.
- Lavez votre voiture dans les stations de lavage plutôt que chez vous.
- Arrosez votre jardin avec de l'eau de pluie et choisissez les moments les plus appropriés de la journée pour le faire.



L'objectif ambitieux de la commune est de réduire la consommation à 90 litres par habitant et par jour d'ici 2030.

Pour toute question concernant les tarifs, contactez le Service des travaux neufs et des infrastructures (STNI): stni@schifflange.lu
Téléphone: (+352) 54 50 61 - 409